

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01862
Numéro SIREN : 379 875 586
Nom ou dénomination : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS
FINANCIERES - SDPF

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2021 sous le numéro de dépôt 89262



20210892622020

DATE DEPOT : 23/08/2021

N° DE DEPOT : 89262

N° GESTION : 2000B01862

N° SIREN : 379875586

DENOMINATION : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

ADRESSE : 4 RUE D ARGENSON 75008 PARIS

MILLESIME : 2020

Société de Développement des Participations Financières - S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

23 AOÛT 2021

Rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire
Statuant sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2020

N°: 8926211

Madame, Monsieur,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de votre Société, afin d'examiner pour approbation les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nous vous précisons que les comptes annuels soumis à votre approbation ont été établis selon des formes et méthodes identiques à celles des années précédentes.

Les données essentielles sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires net est de 3.256.448 euros (3.252.200 euros l'année précédente), soit une légère amélioration de 0,13%.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat bénéficiaire avant impôt de 2.678.623 euros et un résultat net comptable de 2.412.493 euros, après déduction des amortissements et provisions réglementairement justifiés.

La situation présentée à l'Assemblée demeure donc particulièrement satisfaisante.

I - Rapport sur l'activité au cours de l'exercice 2020

Le résultat d'exploitation s'améliore très sensiblement pour quasiment doubler et reste largement positif, s'établissant à 892.106 euros (462.821 euros lors du précédent exercice).

Le résultat financier, issu de la confrontation des montants des produits financiers (avec des produits financiers de participations pour plus de 1,8 millions et une amélioration très nette des revenus tirés des intérêts perçus, de + 96,48 %) et des charges liées, est très largement positif.

Il s'établit à 1.786.517 (- 139.978 euros l'année passée), en ce compris les remboursement des intérêts d'emprunts pour 52.529 euros, liés notamment au rachat des sociétés SOGI, A2BCD, SEGINE, IMMOBILIERE DES VICTOIRES et LACOSTE DARRIEU LANCE & CIE et à l'emprunt du logiciel SEITRA (mise au niveau des standards appliqués dans le Groupe et uniformisation des outils informatique).

Le résultat exceptionnel, peu significatif, s'établit à - 1.466 euros (- 1.221 euros en 2019).

Il n'a été mis en place aucun système de régime de retraite complémentaire ou autres avantages viagers au bénéfice des mandataires sociaux.

Je vous précise que les engagements hors bilan en matière d'indemnités de départ à la retraite sont de 122.652 euros (page 18 du bilan).

Il est précisé enfin que la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Filiales et participations au 31 décembre 2020 (plus de 50 %)

ATRIUM GESTION SAS, 4 rue d'Argenson – 75008 PARIS
CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL SAS, 37 rue Louise Michel – 92300 LEVALLOIS-PERRET
SCI ORION, 4 rue d'Argenson – 75008 PARIS
SOGI « Société Orfila de Gestion Immobilière » SAS, 36 rue du Chemin Vert - 75011 PARIS
A2BCD SA, 12 place du Marché - 78600 MAISONS LAFFITTE
SEGINE SAS, 2 rue de Châteaudun - 75009 PARIS
L'IMMOBILIERE DES VICTOIRES SAS, 1 place des Victoires – 92600 ASNIERES
ATRIUM GESTION PARIS 17 SAS, 16 rue Bingen -75017 PARIS
ATRIUM GESTION PARIS 15 SAS, 55 rue Fondary- 75015 PARIS
LACOSTE DARRIEU LANCE & CIE SAS, 11 rue Portalis - 75008 PARIS

Analyse de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de la situation financière de la société, et plus particulièrement de son endettement.

Au 31 décembre 2020, la société présente un endettement de 3.030.101 euros (3.806.526 euros en 2019), et dispose d'une trésorerie positive de 571.097 euros ainsi que des placements évalués à 623.221 euros.

Il est rappelé que l'endettement est inhérent à l'activité de holding de notre Société et à son développement par croissance externe.

Informations relatives aux délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Il est précisé que, de manière générale, les délais de règlement des fournisseurs indiqués par ceux-ci sont respectés, sauf contestation.

Au 31 décembre 2020, le compte Fournisseur et comptes Rattachés est de 161.914 euros, avec un délai moyen de 97,77 jours.

A la même date, le compte Client et Comptes Rattachés (essentiellement les facturations auprès des filiales) s'élève à 713.943 euros. Le crédit client « globalisé » est de 78,92 jours.

Prévisions 2021

Une opération de transmission universelle de patrimoine est mise en œuvre concernant LACOSTE DARRIEU LANCE & CIE SAS. Le maintien de cette société, devenue une sous-holding, ne se justifie pas. Notre Société détiendra ensuite directement le capital du Cabinet PG LANCE ET COMPAGNIE.

A ce jour, notre Groupe reste disponible pour toute d'opportunité(s) de développement.

Aucun autre évènement important concernant directement l'évolution de notre Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

II – Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Les conventions nouvelles susceptibles d'être soumises à l'article L.227-10 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

Je vous invite à les approuver ainsi qu'à approuver les conséquences de la poursuite des conventions antérieures.

III – Affectation du résultat

Le résultat est bénéficiaire, à hauteur de 2.412.493 euros (220.978 euros en 2019).

Nous vous proposons d'intégrer ce résultat à une distribution de dividendes à hauteur de 314.498 euros (67 euros par action).

Le montant complémentaire de 2.097.995 euros sera affecté au compte "autres réserves" qui est créditeur à hauteur de 9.444.802 euros.

Ce compte « report à nouveau » s'établira alors à 11.542.797 euros (9.444.802 + 2.097.995).

Je vous rappelle qu'une distribution de dividendes a été votée le 30 juin 2018 à hauteur de 314.498 euros, soit 67 euros par action et qu'une distribution de dividendes à hauteur de 291.048 euros (62 euros par action) a été décidé le 15 janvier 2021 et imputé au compte "autres réserves" de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Je vous précise par ailleurs les conséquences fiscales envisageables de la distribution de dividendes.

Depuis la loi de finance du 1^{er} janvier 2018, ceux-ci sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU), encore appelé « flat tax », d'un montant de 30%, comprenant 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (dont un taux de CSG de 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2019).

Le bénéficiaire de dividendes peut opter pour l'imposition à l'impôt sur le revenu après abattement de 40%, au lieu du forfait de 12,8% d'impôts, et bénéficie alors de la déductibilité de la CSG à hauteur de 6,8 points. L'application du PFU ne permet aucune déductibilité de la CSG.

En cas d'option expresse pour l'imposition des dividendes au barème progressif, un acompte d'impôt sur le revenu calculé au taux de 12,80% doit être payé. Mais contrairement à la flat tax, cet acompte n'est pas libératoire et l'éventuelle partie excédentaire est restituée.

Le choix du mode d'imposition des dividendes dépendra, en grande partie, du taux marginal d'imposition.

Les prélèvements sociaux sont quant à eux toujours appliqués de la même manière et au même taux de 17,20%, peu important le mode d'imposition choisi.

Par contre, il existe une différence en matière de déductibilité de la CSG :

- aucune CSG n'est déductible du revenu imposable lorsque la flat tax est appliquée ;

- lorsque le barème progressif de l'impôt sur le revenu est appliqué, la CSG est déductible du revenu imposable à hauteur de 6,80%.

Le gain obtenu dépendra du taux marginal d'imposition :

Comparatif entre imposition au PUF (30%) ou à l'impôt progressif *

Taux marginal d'imposition	Dividendes	
	PUF	IR
0%	30%	17,20%
14%	30%	24,65%
30%	30%	33,16%
41%	30%	39,01%
45%	30%	41,14%

* Compte tenu des prélèvements sociaux au taux global de 17,2% et des 6,8 points de CSG déductible du revenu de l'année de son paiement mais sans tenir compte de la CEHR (*contribution exceptionnelle sur les hauts revenus*)

PUF : prélèvement unique forfaitaire ou « flat tax » de 30%

IR : impôt progressif sur le revenu

En vert l'option la plus intéressante

Si le taux marginal d'imposition est inférieur ou égal à 14%, le barème progressif est plus intéressant compte tenu de l'abattement de 40% appliqué sur le montant imposable, outre la déductibilité de la CSG.

Si le taux marginal d'imposition est égal ou supérieur à 30%, le paiement de la *flat tax* apparaît plus intéressant. En effet, il est plus avantageux en l'état de supporter un impôt de 12,80% sur la totalité des dividendes plutôt qu'un impôt de 30% sur 60% des dividendes.

IV – Information sur la participation des salariés au capital social

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié de la Société ne détenait d'actions de la société dans le cadre d'un PEE, d'un FCPE ou résultant de la participation aux résultats de l'entreprise.

V – Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice ne comprennent aucune charge somptuaire au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Doivent être notées, au titre des montants qui ne sont pas fiscalement déductibles, les sommes de 1.465 euros pour amendes et pénalités, 47.643 euros à titre d'amortissements excédentaires, ainsi que 12.321 euros au titre de la taxe sur les voitures particulières de sociétés.

VI – Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Ce tableau est annexé au présent rapport et fait apparaître les résultats et autres éléments caractéristiques de notre Société au cours des cinq exercices écoulés (page 19 du bilan).

VII – Commissariat aux comptes

Il est rappelé à votre assemblée que vos commissaires aux comptes ont été nommés en 2015 pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice

clos le 31 décembre 2020. Nous vous proposons de nommer un nouveau commissaire aux comptes, sans pour autant désigner de suppléant.

Je vais maintenant vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes.

Enfin, j'espère votre agrément pour les résolutions proposées au vote de l'assemblée et que vous voudrez bien m'accorder le quitus pour ma gestion pour l'exercice écoulé, ainsi que pour celles des directeurs généraux de notre Société.

Anthony Carle
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a curved line.

**Société de Développement des Participations Financières
S.D.P.F. .**

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2021

Le 30 juin 2021 à 18 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis au 4 rue d'Argenson - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ou leurs mandataires.

Monsieur Anthony CARLE, Président de la Société, préside l'assemblée.

Monsieur Pierre CARLE et Mademoiselle Valérie CARLE, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre CARLE assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate :

que l'assemblée réunit la *totalité* du capital social,
que celle-ci est régulièrement constituée, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée lui donne quitus de cette déclaration, et indique à l'unanimité ne pas contester la validité de la convocation.

Le Commissaire aux Comptes de la société est excusé et n'assiste pas à l'assemblée.

Le Président met alors à la disposition des actionnaires :

La feuille de présence ;
Un exemplaire des statuts de la société ;
L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2020 ;
Le rapport de gestion du Président ;
Le rapport général du Commissaire aux comptes ;
Le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion ;
Rapport du Commissaire aux comptes ;
Rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

Approbation des comptes clos au 31 décembre 2020 ;
Quitus au Président ;
Quitus aux Directeurs Généraux
Affectation du résultat ;
Approbation des conventions réglementées ;
Désignation des commissaires aux comptes (titulaire et suppléant)
Pouvoirs à donner.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, du rapport général du Commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Anthony CARLE, Président, pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Madame Valérie CARLE, Directeur Général, pour l'exécution de son mandat au titre l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Pierre CARLE, Directeur Général pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 2.412.493 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat à une distribution de dividendes et décide d'un montant total à distribuer à hauteur de 314.498 euros, le montant

complémentaire de 2.097.995 euros étant imputé au compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 11.542.797 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour 314.498 euros, et pour 291.048 euros le 15 janvier 2021 imputé au compte "autres réserves" de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve la conclusion, la poursuite et les effets desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire de BECOM AUDIT est arrivé à échéance et de décide de ne pas procéder à son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes suppléant de Mme Sophie JAMIN est arrivé à échéance et de décide de ne pas procéder à son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes titulaire la SARL CABINET PERON & ASSOCIES (RCS MEAUX n°316 469 774), 27 rue Alfred Nobel 77420 CHAMPS SUR MARNE, représentée par M. Jean-François PERON, pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes suppléant, la SARL S.C.2.S. Audit (RCS CRETEIL n°822 366 977), 14 rue de Chanzy 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE représentée par M. Thierry SIMON, pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

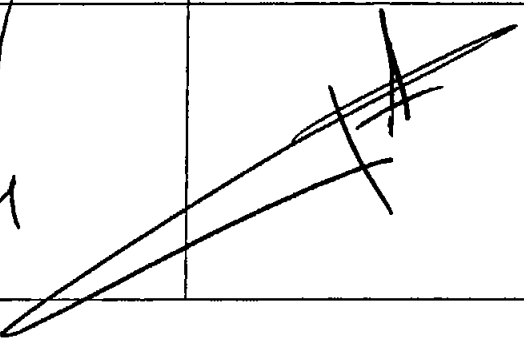
Onzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 18 heures 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau et seuls Associés.

Anthony Carle Président	Pierre Carle Scrutateur Secrétaire de l'Assemblée	Valérie Carle Scrutatrice
		

**Société de Développement des Participations Financières
S.D.P.F.**

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 30 juin 2021

(...)

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 2.412.493 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat à une distribution de dividendes et décide d'un montant total à distribuer à hauteur de 314.498 euros, le montant complémentaire de 2.097.995 euros étant imputé au compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 11.542.797 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour 314.498 euros, et pour 291.048 euros le 15 janvier 2021 imputé au compte "autres réserves" de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle
Président



SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Sommaire

Rapport	1
Soldes intermédiaires de gestion	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	6
Annexe Légale	8
Bilan détaillé	21
ACTIF	21
<i>Actif immobilisé</i>	21
<i>Actif circulant</i>	22
PASSIF	24
<i>Capitaux Propres</i>	24
<i>Provisions pour risques et charges</i>	24
<i>Emprunts et dettes</i>	24
Compte de résultat détaillé	26
Liasse Fiscale	30
Liasse Intégration Mère	64
Liasse Intégration Fille	77
Relevé de solde I.S.	84

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Rapport

Conformément à la mission qui nous a été confiée par Monsieur Anthony CARLE et qui a fait l'objet de notre lettre de mission, en date du 21 janvier 201, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES** relatifs à l'exercice du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

-	Total du bilan	20.864.497 €
-	Chiffre d'affaires	3.256.448 €
-	Résultat net comptable	2.412.493 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Fait à Paris, le 5 avril 2021

David BREGAINT

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	3 256 448	3 252 200	4 248	0.13
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	3 256 448	3 252 200	4 248	0.13
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	3 256 448	3 252 200	4 248	0.13
Taux de marge brute sur production	100.00 %	100.00 %		
Marge brute globale (I + II)	3 256 448	3 252 200	4 248	0.13
Taux de marge brute globale	100.00 %	100.00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	529 453	813 099	- 283 646	-34.88
Valeur ajoutée produite	2 726 995	2 439 102	287 893	11.80
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	83.74 %	75.00 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	66 696	78 840	- 12 144	-15.40
- Salaires et traitements	1 252 760	1 200 757	52 003	4.33
- Charges sociales	598 621	682 283	- 83 662	-12.26
Excédent brut d'exploitation	808 918	477 222	331 696	69.51
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	24.84 %	14.67 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	11 389	8 252	3 137	38.02
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	94 584	5	94 579	N/S
- Autres charges de gestion courante	8	8 172	- 8 164	-99.90
+ Transfert de charges d'exploitation		2 018	- 2 018	-100
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	892 106	462 821	429 285	92.75
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	27.40 %	14.23 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	1 811 477	740	1 810 737	N/S
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	41 358	21 050	20 308	96.48
+ Reprises sur provisions financières	1 080	11 537	- 10 457	-90.64
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		15 417	- 15 417	-100
- Dotations financières aux amortissements et provisions	14 868	60	14 808	N/S
- Intérêts et charges assimilées	52 529	188 662	- 136 133	-72.16
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	2 678 623	322 844	2 355 779	729.70
Résultat courant / chiffre d'affaires	82.26 %	9.93 %		

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 472	- 5 472	-100
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 466	6 293	- 4 827	-76.70
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		400	- 400	-100
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-1 466	-1 221	- 245	20.07
- Participation des salariés aux résultats	264 664	100 645	164 019	162.97
- Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable	2 412 493	220 978	2 191 515	991.73
Résultat net / chiffre d'affaires	74.08 %	6.79 %		

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains	141 000		141 000	141 000	
Constructions	329 000	164 105	164 895	172 697	- 7 802
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	22 701	4 037	18 665	20 014	- 1 349
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	16 218 124		16 218 124	15 906 224	311 900
Créances rattachées à des participations	139 477		139 477	150 505	- 11 028
Autres titres immobilisés	488		488	325	163
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 378		20 378	20 100	278
TOTAL (I)	16 871 167	168 142	16 703 026	16 410 865	292 161
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes				14 114	- 14 114
Clients et comptes rattachés	713 943		713 943	691 178	22 765
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 416		1 416		1 416
. Personnel					
. Organismes sociaux				86 780	- 86 780
. Etat, impôts sur les bénéfices				69 519	- 47 865
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 654		21 654		
. Autres	2 216 606		2 216 606	1 855 079	361 527
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	623 221	18 006	605 216	591 345	13 871
Disponibilités	571 097		571 097	682 851	- 111 754
Charges constatées d'avance	31 540		31 540	12 350	19 190
TOTAL (II)	4 179 477	18 006	4 161 471	4 003 216	158 255
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 050 644	186 148	20 864 497	20 414 080	450 417

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	9 444 802	4 155 242	5 289 560
Report à nouveau		5 068 582	-5 068 582
Résultat de l'exercice	2 412 493	220 978	2 191 515
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	14 904 805	12 492 312	2 412 493
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 030 101	3 806 526	- 776 425
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 428	1 428	
. Associés	1 134 068	2 260 000	-1 125 932
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 914	403 296	- 241 382
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	478 688	419 197	59 491
. Organismes sociaux	343 283	374 831	- 31 548
. Etat, impôts sur les bénéfices	109 549		109 549
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	188 804	101 428	87 376
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	67 037	70 466	- 3 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 336	176 209	- 43 873
Autres dettes	312 483	308 386	4 097
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 959 691	7 921 768	-1 962 077
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 864 497	20 414 080	450 417

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 256 448		3 256 448	3 252 200	4 248	0.13
Chiffres d'affaires Nets	3 256 448		3 256 448	3 252 200	4 248	0.13
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçue				2 018	- 2 018	-100
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			94 584	5	94 579	N/S
Autres Produits						
Total des produits d'exploitation			3 351 032	3 254 224	96 808	2.97
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approv.			529 453	813 099	- 283 646	-34.88
Autres achats et charges externes			66 696	78 840	- 12 144	-15.40
Impôts, taxes et versements assimilés			1 252 760	1 200 757	52 003	4.33
Salaires et traitements			598 621	682 283	- 83 662	-12.26
Charges sociales			11 389	8 252	3 137	38.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			8	8 172	- 8 164	-99.90
Total des charges d'exploitation			2 458 926	2 791 402	- 332 476	-11.91
RESULTAT EXPLOITATION			892 106	462 821	429 285	92.75
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			1 811 477	740	1 810 737	N/S
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			41 358	21 050	20 308	96.48
Reprises sur provisions et transferts de charge			1 080	11 537	- 10 457	-90.64
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				15 417	- 15 417	-100
Total des produits financiers			1 853 915	48 744	1 805 171	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions			14 868	60	14 808	N/S
Intérêts et charges assimilées			52 529	188 662	- 136 133	-72.16
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			67 397	188 722	- 121 325	-64.29
RESULTAT FINANCIER			1 786 517	-139 978	1 926 495	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 678 623	322 844	2 355 779	729.70

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 472	- 5 472	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels		5 472	- 5 472	-100
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	1 466	6 293	- 4 827	-76.70
Charges exceptionnels sur opérations en capital		400	- 400	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	1 466	6 693	- 5 227	-78.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 466	-1 221	- 245	20.07
Participation des salariés	264 664	100 645	164 019	162.97
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	5 204 946	3 308 440	1 896 506	57.32
Total des charges	2 792 453	3 087 462	- 295 009	-9.56
RESULTAT NET	2 412 493	220 978	2 191 515	991.73
Dont Crédit-bail mobilier		16 444	- 16 444	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 20 864 496,80 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 2 412 493,10 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle
- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions Agencements, aménagements, installations	de 10 à 50 ans Non amortissable
---	------------------------------------

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COVID-19

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, la société constate que la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a eu un impact sur la vie économique et sur les entreprises, à compter de mars 2020 en France, avec la mise en place de mesures gouvernementales de fermetures et de confinement.

A la date d'arrêté des comptes de la société, le 31 décembre 2020, la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES n'a pas enregistré d'impact financier sur les comptes 2020.

La société a toutefois mis en action, au niveau du groupe et des filiales, un plan de continuité de l'activité en recourant principalement au télétravail et plus marginalement à l'activité partielle.

La société estime, à la date d'arrêté de ses comptes, que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause en raison de cette crise sanitaire.

Intégration Fiscale :

La Société de Développement des Participations Financières a opté à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Ce groupe a été formé avec les sociétés détenues par la société soit au nombre de dix.

Chaque société bénéficiaire inscrira en compte de résultat le montant de son impôt.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	141 000		
Constructions sur sol propre	329 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	11 008		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 455		2 238
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	490 463		2 238
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	16 056 729		333 377
Autres titres immobilisés	325		163
Prêts et autres immobilisations financières	20 100		3 095
TOTAL	16 077 154		336 634
TOTAL GENERAL	16 567 618		338 872

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			141 000	
Constructions sur sol propre			329 000	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			11 008	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			11 693	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			492 701	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		32 505	16 357 600	
Autres titres immobilisés			488	
Prêts et autres immobilisations financières		2 817	20 378	
TOTAL		35 322	16 378 466	
TOTAL GENERAL		35 322	16 871 167	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	156 303	7 802		164 105
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	450	3 587		4 037
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	156 753	11 389		168 142
TOTAL GENERAL	156 753	11 389		168 142

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	7 802				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 587				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	11 389				
TOTAL GENERAL	11 389				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	4 218	14 868	1 080	18 006
TOTAL Dépréciations	4 218	14 868	1 080	18 006
TOTAL GENERAL	4 218	14 868	1 080	18 006
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		14 868	1 080	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	139 477		139 477
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 378		20 378
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	713 943	713 943	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	21 654	21 654	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	2 216 273	2 216 273	
Débiteurs divers	1 749	1 749	
Charges constatées d'avance	31 540	31 540	
TOTAL GENERAL	3 145 014	2 985 159	159 855
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	3 030 101	434 309	2 371 892	223 899
Emprunts et dettes financières divers	1 428	1 428		
Fournisseurs et comptes rattachés	161 914	161 914		
Personnel et comptes rattachés	478 688	478 688		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	343 283	343 283		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	109 549	109 549		
- T.V.A	188 804	188 804		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	67 037	67 037		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 336	132 336		
Groupe et associés	1 134 068	1 134 068		
Autres dettes	312 483	312 483		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 959 691	3 363 900	2 371 892	223 899
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 026 426			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

. Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	677
TOTAL	677

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	93 600 741 033
TOTAL	834 633

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	31 540	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	31 540	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 256 448
TOTAL	3 256 448

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 249 341 7 107
TOTAL	3 256 448

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	2 678 623	265 429
Résultat exceptionnel (et participation)	-1 466	
Résultat comptable	2 677 157	265 429

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt Frais Acquisition des titres LDL	833 383
Emprunt Frais Acquisition des titres SOGI	125 834
Emprunt Frais Acquisition des titres A2BCD	1 402 987
Emprunt Frais Acquisition des titres IDV	282 757
Emprunt Frais Acquisition des titres SEGNE	111 260
Emprunt Logiciel SEITRA	54 802
Emprunt Banque DELUBAC	219 077
TOTAL	3 030 100

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 030
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 030

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	10	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	29 452	93 200	
TOTAL	29 452	93 200	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 0,50 %
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 122.652 euros.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	75 104	75 104	75 104	75 104	75 104
b) Nombre d'actions émises	4 694	4 694	4 694	4 694	4 694
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 256 448	3 252 200	3 220 079	3 149 555	2 961 277
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2 702 334	318 398	657 417	599 009	501 661
c) Impôt sur les bénéfices	264 664	100 645	190 780	265 298	172 662
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 437 670	217 753	466 637	333 711	328 999
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2 412 493	220 978	442 642	318 294	306 964
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	519	46	99	71	70
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	514	47	94	68	65
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	10	10	9	9	9
b) Montant de la masse salariale	1 252 760	1 200 757	1 239 547	1 244 353	1 212 557
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	598 621	682 283	701 973	675 386	681 126

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ATRIUM GESTION	92 000	2 032 048	100.00	1 429 078	1 429 078	-1 021 034		6 694 408	151 901	600 000
SCI ORION	2 000	1 525 914	51.00	1 020	1 020			685 804	254 734	
A2BCD	105 000	301 389	100.00	2 490 877	2 490 877	-22 547		3 331 969	106 248	300 000
CAB.GUY SOUTOUL	432 500	388 238	100.00	2 255 902	2 255 902	-43 781		3 345 593	133 213	460 000
SOGI	163 882	631 227	100.00	5 800 000	5 800 000	-44 000		3 725 129	41 758	450 000
IDV	5 000	92 798	100.00	756 900	756 900	25 335		929 565	-41 494	
SEGINE	50 000	46 498	100.00	1 558 563	1 556 563	558 223		2 758 148	123 560	
ATRIUM 17	50 000	281 474	100.00	996 699	998 699	43 385		3 564 127	97 012	
ATRIUM 15	50 000	- 82 258	100.00	50 000	50 000	734 248		1 328	-77 968	
LDL	39 000	235 648	100.00	881 044	881 044	122 243		3 455	-32 198	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Bilan détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. incorporelles					
Terrains	141 000		141 000	141 000	
21100000 TERRAIN	141 000		141 000	141 000	
Constructions	329 000	164 105	164 895	172 697	- 7 802
21318000 APPARTEMENT	329 000		329 000	329 000	
28131800 AMORTISSEMENT APPARTEMENT		164 105	-164 105	-156 303	
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	22 701	4 037	18 665	20 014	- 1 349
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	11 008		11 008	11 008	
21831000 MAT. INFO.	11 693		11 693	9 455	
28183100 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE		4 037	-4 037	-450	
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	16 218 124		16 218 124	15 906 224	311 900
26110000 TITRES PARTICIPATION ACTIONS	881 044		881 044	881 044	
26160000 TITRE DE PARTICIPATION ATRIUM	1 429 078		1 429 078	1 429 078	
26161000 TITRES DE PARTICIPATION ATRIUM 15	50 000		50 000	50 000	
26191000 TITRES DE PARTICIPATION SOUTOUL	2 255 902		2 255 902	2 255 902	
26198000 TITRES DE PARTICIPATION SOGI	5 800 000		5 800 000	5 800 000	
26199100 TITRES DE PARTICIPATION Gde OURSE	40		40	40	
26199500 TITRES DE PARTICIPATION ORION	1 020		1 020	1 020	
26199600 TITRES DE PARTICIPATION A2BCD	2 490 877		2 490 877	2 490 877	
26199700 TITRES DE PARTICIPATION IDV	756 900		756 900	445 000	
26199800 TITRES DE PARTICIPATIONS SEGINE	1 556 563		1 556 563	1 556 563	
26199900 TITRES DE PARTICIPATION ATRIUM 17*	996 699		996 699	996 699	
Créances rattachées à des participations	139 477		139 477	150 505	- 11 028
26799600 CREANCE S/ PARTICIPATION Gde OURSE	138 000		138 000	140 000	
26799700 INTERETS S/ CREANCES PARTICIPATION	1 477		1 477	10 505	
Autres titres immobilisés	488		488	325	163
27700000 FDS TRAVAUX LOI ALUR	488		488	325	163
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 378		20 378	20 100	278
27500000 AVANCE GEST. COPRO LEVALLOIS	8		8	8	
27510000 DEPOTS VERSES	17 350		17 350	17 150	
27520002 DEPOT CAUTION CARBURANT	125		125	125	
27550000 CAUTIONNEMENTS VERSES	2 895		2 895	2 817	
TOTAL (I)	16 871 167	168 142	16 703 026	16 410 865	292 161

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes 40910000 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES				14 114 14 114	- 14 114 - 14 114
Créances Clients et comptes rattachés 41110000 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES	713 943 713 943		713 943 713 943	691 178 691 178	22 765 22 765
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs 40111000 FOURNISSEURS DEBITEURS	1 416 1 416		1 416 1 416		1 416 1 416
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices 44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES				86 780 86 780	- 86 780 - 86 780
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 44566000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES 44586000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	21 654 4 397 17 258		21 654 4 397 17 258	69 519 35 157 34 363	- 47 865
. Autres	2 216 606		2 216 606	1 855 079	361 527
45111000 ATRIUM GESTION PARIS 15	726 977		726 977	604 126	
45112000 PG LANCE & CIE (Cabinet)	639 719		639 719	237 119	
45113000 L D L & CIE (Holding)	122 243		122 243	122 243	
45130000 A2BCD	14 400		14 400		
45170000 IDV	60		60	300 000	
45180000 SEGINE	515 381		515 381	500 000	
45199902 SOUTOUL COMPTE COURANT IS	7 873		7 873		
45199908 SEGINE COMPTE COURANT IS	35 781		35 781		
45199909 ATRIUM 17 COMPTE COURANT IS	11 052		11 052		
45511000 SEGINE PRET SDPF				3 926	
45610000 SEGINE SEITRA	32 333		32 333	48 262	
45611000 IDV SEITRA	22 469		22 469	33 538	
45700000 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER	87 309		87 309		
45880000 ASSOCIES OPERATIONS COMMUN. INT COURUS	677		677	462	
46700000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES				3 967	
46702000 ACHAT MAT. INFO. POUR FILIALES	333		333		
46871000 PRODUITS A RECEVOIR				1 436	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	623 221 173 221 450 000	18 006	605 216 173 221 450 000	591 345 145 563 450 000	13 871
50300000 ACTIONS					
50810009 CAT STE GLE CROISSANCE		18 006	-18 006	-4 218	
59060000 PROV DEP RE AUTRES VALEURS ET CREANCES AS					
Disponibilités	571 097		571 097	682 851	- 111 754
51210000 BANQUE DELUBAC	11		11		
51210800 SOCIETE GENERALE	6 425		6 425	256 807	
51210900 BANQUE PALATINE	470 114		470 114	334 101	
51230000 BANQUE MONTE PASCHI	37 716		37 716	49 312	
51230001 BANQUE MP - TITRES	52 379		52 379	38 133	
51240000 BANQUE CREDIT AGRICOLE	4 452		4 452	4 498	
Charges constatées d'avance 46600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31 540 31 540		31 540 31 540	12 350 12 350	19 190 19 190
TOTAL (II)	4 179 477	18 006	4 161 471	4 003 216	158 255
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 050 644	186 148	20 864 497	20 414 080	450 417

Bilan détaillé PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros) 10130000 CAPITAL SOCIAL	75 104 75 104	75 104 75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ... 10430000 PRIMES D'APPORT	2 964 896 2 964 896	2 964 896 2 964 896	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale 10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	7 510 7 510	7 510 7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves 10680000 AUTRES RESERVES	9 444 802 9 444 802	4 155 242 4 155 242	5 289 560 5 289 560
Report à nouveau 11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR		5 068 582 5 068 582	-5 068 582 -5 068 582
Résultat de l'exercice	2 412 493	220 978	2 191 515
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	14 904 805	12 492 312	2 412 493
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts 16400000 EMPRUNT PG LANCE 16410000 EMPRUNT PALATINE 135 K- 16411000 EMPRUNT BANQUE DELUBAC 16498000 EMPRUNT SOGI 16499000 EMPRUNT A2BCD 16499700 EMPRUNT IDV 16499800 EMPRUNT SEGINE	3 030 101 833 383 54 802 219 077 125 834 1 402 987 282 757 111 260	3 806 526 970 382 81 800 629 167 1 639 517 331 203 154 458	- 776 425
. Découverts, concours bancaires			

PASSIF	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation
	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers	1 428	1 428	
16510000 DEPOTS RECUS	1 428	1 428	
Associés	1 134 068	2 260 000	-1 125 932
45100000 ATRIUM GESTION PARIS 8	998 000	1 400 000	
45110000 SOGI	41 500	500 000	
45120000 SOUTOUL	49 000	260 000	
45130000 A2BCD		100 000	
45199901 ATRIUM COMPTE COURANT IS	12 246		
45199904 A2BCD COMPTE COURANT IS	35 322		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 914	403 296	- 241 382
40110000 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	68 314	215 696	
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES	93 600	187 600	
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	478 688	419 197	59 491
42820000 PERS CONGES A PAYER	118 688	59 197	
42830000 PROV PRIMES A PAYER	360 000	360 000	
Organismes sociaux	343 283	374 831	- 31 548
43100000 SECURITE SOCIALE	65 971	59 249	
43710000 GROUPE TAITBOUT-NOVALIS	39 836	35 185	
43745000 COTISATION ART.83 - AVIVA		25 449	
43790000 ALLIANZ CADRES	4 713	4 354	
43800000 MUTUELLE PREVOYANCE	2 953	2 953	
43840000 PEE/PERCO A PAYER		42 496	
43850000 KLESIA PREV. NON CADRE	453	320	
43860000 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	59 358	34 825	
43861000 CHARGES S/PRIMES A PAYER	170 000	170 000	
Etat, impôts sur les bénéfices	109 549		109 549
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	109 549		109 549
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	188 804	101 428	87 376
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	104 510	37 630	
44571000 ETAT TVA COLLECTEE	84 294	63 798	
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	67 037	70 466	- 3 429
44210000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	37 456	39 122	
44862000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	7 264		
44863000 FORMATION CONTINUE A PAYER	9 945	18 576	
44863500 CVAE - CFE	51	647	
44865000 TVTS A PAYER	12 321	12 121	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 336	176 209	- 43 873
40410000 FOURN D'IMMOBILISATIONS	132 336	176 209	- 43 873
Autres dettes	312 483	308 386	4 097
41120000 CLIENTS CREDITEURS	208 173	308 386	- 308 386
46700000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES	43 026		
46710000 IDV - SUIVI DEFICIT INTEGRATION	11 290		
46720000 ATRIUM 15 SUIVI DEFICIT INTEGRATION	20 529		
46730000 PG LANCE SUIVI DEFICIT INTEGRATION	20 449		
46740000 LDL SUIVI DEFICIT INTEGRATION	9 015		
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 959 691	7 921 768	-1 962 077
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 864 497	20 414 080	450 417

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 256 448		3 256 448	3 252 200	4 248	0.13
70680100 PRESTATIONS ATRIUM 15	53 000		53 000			
70680110 PRESTATIONS PG LANCE	104 000		104 000			
70680700 PRESTATIONS ATRIUM	976 000		976 000	1 155 000		
70681000 PRESTATIONS SOUTOUL	393 000		393 000	397 000		
70685000 PRESTATIONS SOGI	403 000		403 000	435 000		
70686000 PRESTATIONS A2BCD	398 000		398 000	298 000		
70687000 PRESTATIOSN I.D.V.	53 000		53 000	54 000		
70688000 PRESTATIONS SEGINE	296 000		296 000	287 000		
70689000 PRESTATIONS ATRIUM 17	410 000		410 000	441 000		
70800000 LOYER ED.VAILLANT LEVALLOIS	22 662		22 662	22 398		
70801000 CH.LOC.APPART.LEVALLOIS	2 232		2 232	2 220		
70880000 AUTRES PRODUITS	7 107		7 107			
70880001 REFACT. FLOTTE ATRIUM	33 220		33 220	48 619		
70880002 REFACT. FLOTTE SOUTOUL	35 839		35 839	35 536		
70880003 REFACT. FLOTTE SOGI	4 302		4 302	4 056		
70880004 REFACT. FLOTTE A2BCD	35 548		35 548	40 180		
70880007 REFACT. FLOTTE IDV	1 636		1 636	7 589		
70880008 REFACT. FLOTTE SEGINE	2 923		2 923	3 725		
70880009 REFACT. FLOTTE ATRIUM 17	11 405		11 405	13 820		
70880010 REFACT. FLOTTE ATRIUM 15	13 574		13 574	7 257		
Chiffre d'affaires Net	3 256 448		3 256 448	3 252 200	4 248	0.13

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge		2 018	- 2 018	-100
79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION		2 018	- 2 018	-100
Autres Produits	94 584	5	94 579	N/S
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	94 584	5	94 579	N/S
Total des produits d'exploitation	3 351 032	3 254 224	96 808	2.97
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice precedent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Autres achats et charges externes	529 453	813 099	- 283 646	-34.88
60610000 ACHATS FOURN.NON STOCK(ENERGIE EAU)	8 058	10 409		
60610001 ESSENCE ATRIUM	2 030	4 659		
60610002 ESSENCE SOUTOUL	4 155	4 525		
60610003 ESSENCE SOGI	232	270		
60610004 ESSENCE A2BCD	4 171	6 990		
60610007 ESSENCE IDV		1 388		
60610008 ESSENCE SEGINE		630		
60610009 ESSENCE ATRIUM 17	675	1 168		
60610010 ESSENCE ATRIUM 15	1 850	1 431		
60620000 PHOTOCOPIES	226	212		
60630000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	1 728	1 230		
60640000 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	760	1 219		
60643000 CARTOUCHES TONERS TAMBOUR	2 026	296		
60645000 IMPRIMES CABINET		232		
60680000 ACHATS AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		72		
60685000 AUTRES ACHATS FOURNITURES ET MATERIEL COVID 19	228			
60690000 PETIT MATERIEL INFORMATIQUE	9 407	1 971		
61110000 SOUS-TRAITANCE PAIE	3 238	3 020		
61150000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	1 225	1 175		
61222000 CREDIT BAIL MERCEDES		8 928		
61224000 VEHICULE LOC-ACTION SOUTOUL		7 518		
61301000 LOCATION LDXBAIL COPIEUR CANON	760	780		
61325000 LOCATION IMMOBILIERE - 4 RUE D'ARGENSON	34 737	33 802		
61354000 LOC.VEHICULES SDPF	54 437	53 812		
61354501 LOC. VEHICULES - ATRIUM	19 434	29 698		
61354502 LOC. VEHICULES - SOUTOUL	22 703	25 709		
61354503 LOC. VEHICULES - SOGI	3 010	3 028		
61354504 LOC. VEHICULES - A2BCD	18 283	20 901		
61354507 LOC. VEHICULES - IDV		4 497		
61354508 LOC. VEHICULES - SEGINE		1 617		
61354509 LOC. VEHICULES ATRIUM 17	5 849	7 830		
61354510 LOC. VEHICULES ATRIUM 15	6 481	3 625		
61354520 LOCATION VEHICULE	961			
61427000 CHARGES LOCATIVES ED.VAILLANT	4 438	4 104		
61520000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	359	55		
61520100 TRAVAUX COPRO ED.VAILLANT	200	13 258		
61550200 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	3 087	4 585		
61550201 ENTRETIEN MAT. ROULANT ATRIUM	2 292	1 981		
61550202 ENTRETIEN MAT. ROULANT SOUTOUL	1 545	133		
61550204 ENTRETIEN MAT. ROULANT A2BCD	396	1 347		
61550207 ENTRETIEN MAT. ROULANT IDV		517		
61550209 ENTRET. MAT. ROULANT ATRIUM 17	58	83		
61550210 ENTRET. MAT. ROULANT ATRIUM 15	1 132	290		
61550900 LICENCES INFORMATIQUES	888	1 332		
61560100 MAINTENANCE INFORMATIQUE	42 815	42 795		
61560700 MAINTCE AUTRE QU'INFO	8 937	3 724		
61610000 ASSUR. MULTIRISQUES	2 945	6 664		
61611000 ASSURANCE S/EMPRUNT A2BCD		10 958		
61630003 ASSURANCES AUTOMOBILE	8 651	7 891		
61630004 ASSURANCES DIVERSES	8 318	8 292		
61630103 ASSURANCES AUTOMOBILE ATRIUM	9 371	12 122		
61630203 ASSURANCES AUTOMOBILE SOUTOUL	8 987	5 094		
61630303 ASSURANCES AUTOMOBILE SOGI	1 043	742		
61630403 ASSURANCES AUTOMOBILE A2BCD	12 565	10 802		
61630703 ASSURANCES AUTOMOBILE IDV	1 638	1 172		
61630803 ASSURANCES AUTOMOBILE SEGINE	2 923	1 458		
61630903 ASSURANCE AUTOMOBILE ATRIUM 17	4 217	4 366		
61631003 ASSURANCE AUTOMOBILE ATRIUM 15	3 728	1 754		
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	840	754		
62260000 HONORAIRES	75 215	207 608		
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 504	2 080		
62300000 PUBLICITE	363	136 380		
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	26 731			
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES		406		
62370000 PUBLICATIONS	1 275	550		
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS		300		
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	30 583	27 028		
62510001 FRAIS DEPLACEMENT ATRIUM	8	143		
62510002 FRAIS DEPLACEMENT SOUTOUL	379	27		
62510004 FRAIS DEPLACEMENT A2BCD	55	31		
62510008 FRAIS DEPLACEMENT SEGINE		4		
62510009 FRAIS DEPLACEMENT ATRIUM 17	568	125		
62510010 FRAIS DEPLACEMENT ATRIUM 15	345	157		
62560000 MISSIONS	44 890	22 927		
62600000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	322	321		
62610000 TELEPHONE STANDARD	1 576	1 733		
62612000 TELEPHONES PORTABLES	3 117	5 032		
62613000 NEOBOX ABT	824	2 613		
62614000 HEKTOR ABT (LA BOITE IMMO)	2 136			
62710000 FRAIS SUR TITRES	472	8 658		
62810000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	1 802	3 171		
62820000 FRAIS DIVERS DE GESTION	521	452		
62820001 FRAIS DIVERS DE GESTION ATRIUM	87	138		
62820002 FRAIS DIVERS DE GEST* SOUTOUL	71	48		
62820003 FRAIS DIVERS DE GESTION SOGI	17	17		
62820004 FRAIS DIVERS DE GESTION A2BCD	98	109		
62820007 FRAIS DIVERS DE GESTION I.D.V.		17		
62820008 FRAIS DIVERS DE GESTION SEGINE		48		
62820009 FRAIS DIVERS GEST* ATRIUM 17	39	0		
62820010 FRAIS DIVERS GEST* ATRIUM 15	39	0		
62830000 FORMATION DE PERSONNEL	890	6 075		

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Impôts, taxes et versements assimilés	66 696	78 840	- 12 144	-15.40
63110000 IMPOTS TAXE SUR LES SALAIRES	8 454			
63330000 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	1 692	7 660		
63511000 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	38 813	38 763		
63512000 IMPOTS TAXES FONCIERES	3 265	3 557		
63513000 IMPOTS LOCAUX AUTRES	453	457		
63514000 IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIETES	12 321	12 121		
63515000 IMPOTS TAXE VEHICULES POLLUANTS	160			
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	376	15 668		
63580000 IMPOTS AUTRES DROITS	1 162	615		
Salaires et traitements	1 252 760	1 200 757	52 003	4.33
64110000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	1 126 384	1 256 576		
64111010 SAL BRUTS ACT PARTIELLE	-0			
64112000 SAL VARIATIONS CONGES PAYES	59 491	-30 218		
64113000 PRIMES	101 000	10 000		
64116000 PRIME EXCEPTIONNELLE NON SOUMISE	2 192			
64140000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 108	2 001		
64180000 DEDUCTION AV. EN NATURE	-38 412	-37 603		
Charges sociales	598 621	682 283	- 83 662	-12.26
64510000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	294 941	319 119		
64534000 PERS COTISATIONS ART.83 - AVIVA	158 654	266 218		
64535000 ALLIANZ CADRES	13 331	9 731		
64536000 MUTUELLE ET PREVOYANCE NOVALIS	10 828	11 812		
64537000 PERS KLESIA PREV NON CADRES	949	704		
64540000 PERS COTISATIONS AUX ASSEDI	32 749	30 539		
64580000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	24 534	-18 870		
64583000 PERS CHARGES SOCIALES S/ PRIMES		5 000		
64590000 PERS CICE				
64750000 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	1 495	1 373		
64790000 PERS AXA		288		
64800000 PERS AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	43 311	39 365		
64810000 PERS TICKETS RESTAURANT	17 830	17 004		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	11 389	8 252	3 137	38.02
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	11 389	8 252	3 137	38.02
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	8	8 172	- 8 164	-99.90
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	8	8 172	- 8 164	-99.90
Total des charges d'exploitation	2 458 926	2 791 402	- 332 476	-11.91
RESULTAT D'EXPLOITATION	892 106	462 821	429 285	92.75
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations	1 811 477	740	1 810 737	N/S
76110000 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION	1 810 000		- 740	-100
76170000 REVENUS CREANCES RATTACHEES A PARTICIPAT	1 477	740		
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	41 358	21 050	20 308	96.48
76400000 REV.DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 209	8 945		
76800000 AUTRES PROD.FINANCIERS	21 149	12 105		
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 080	11 537	- 10 457	-90.64
78865000 REP.PROV.VAL.PLACEMENT	1 080	11 537	- 10 457	-90.64
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		15 417	- 15 417	-100
76700000 PRODUIT S/CESS.VAL.PLACEMENT		15 417	- 15 417	-100
Total des produits financiers	1 853 915	48 744	1 805 171	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions	14 868	60	14 808	N/S
68865000 DOT.PROV.VAL.PLACEMENT	14 868	60	14 808	N/S

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Intérêts et charges assimilées	52 529	188 662	- 136 133	-72.16
66111000 INTERETS EMPRUNT DELUBAC	683			
66119500 INTERETS S/EMPRUNT APPART LEVALLOIS				
66120000 INTERETS S/EMPRUNT SOGI	4 102	10 134		
66130000 INTERETS S/EMPRUNT A2BCD	12 900	31 969		
66140000 INTERETS S/EMPRUNT I.D.V.	2 842	6 101		
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CRED	2 290	3 018		
66151000 INT. S/Cpte COURANT	19 763	10 668		
66160000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	12	26		
66170000 INTERETS OBLIGATIONS CAUTIONNEES	710	975		
66180000 INTERETS DETTES COMMERCIALES	7 261	655		
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	2 166	125 117		
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	67 397	188 722	- 121 325	-64.29
RESULTAT FINANCIER	1 786 517	1 139 978	1 926 495	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 678 623	322 844	2 355 779	729.70
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 472	- 5 472	-100
77180000 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION		5 472	- 5 472	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels		5 472	- 5 472	-100
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	1 466	6 293	- 4 827	-76.70
67120000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	1 466	6 293	- 4 827	-76.70
Charges exceptionnels sur opérations en capital		400	- 400	-100
67800000 CHARGES EXCEPTIONNELLES		400	- 400	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	1 466	6 693	- 5 227	-78.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 466	1 221	245	20.07
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	264 664	100 645	164 019	162.97
69500000 IMPOTS SUR LES SOCIETES		100 975		
69810000 INTEGRATION FISCALE CHARGES	265 429			
69900000 CREDIT IMPOT MECENAT	-765	-330		
Total des Produits	5 204 946	3 308 440	1 896 506	57.32
Total des charges	2 792 453	3 087 462	- 295 009	-9.56
RESULTAT NET	2 412 493	220 978	2 191 515	991.73
Dont Crédit-bail mobilier		16 444	- 16 444	-100
61222200 CREDIT BAIL MERCEDES		8 926		
61224000 VEHICULE LOC-ACTION SOUTOUL		7 518		
Dont Crédit-bail immobilier				

Liasse Fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		1	2	
Adresse de l'entreprise		4 Rue D'Argenson 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		
Numéro SIRET *		3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0		Néant ☐		
				Exercice N clos le 31/12/2020		
		Bout 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Prais d'établissement *	AB		AC		
	Prais de développement *	CK		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	141 000	AO	141 000	
	Constructions	AP	329 000	AQ	164 105	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	22 701	AU	4 037	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	16 218 124	CV	16 218 124	
	Créances rattachées à des participations	BE	139 477	BC	139 477	
	Autres titres immobilisés	BD	488	BE	488	
	Prêts	BF		BG		
TOTAL (II)		BH	20 378	BI	20 378	
		BJ	16 871 167	BK	16 703 026	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Manières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	713 943	BY	713 943
		Autres créances (3)	BZ	2 239 676	CA	2 239 676
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ...)	CD	623 221	CE
Disponibilités	CF		571 097	CG	571 097	
Comptes de régulation	CH	Charges constatées d'avance (3)*	CI	31 540	31 540	
		TOTAL (III)	CJ	4 179 477	CK	18 006
		Prais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
		Promesses de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (II + VI)	CO	21 050 644	1A	186 148	20 864 497	

SAFES Experts-comptables Janvier 2021 : état préliminaire.

Renvois : (1) Dont doit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilités :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant	☐
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 104...)	DA	75 104		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 964 896		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 510		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 444 802		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 412 493		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	14 904 805	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 030 101		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 135 496		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	161 914		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 187 361		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	132 336		
	Autres dettes	EA	312 483		
Compte régularisé	EB				
	TOTAL (IV)	EC	5 959 691		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	20 864 497		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 363 900			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FB		FF	
		services *	FG	3 256 448	FH		FI	3 256 448
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 256 448	FK		FL	3 256 448
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges ** (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	94 584
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 351 032
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	529 453
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	66 696
	Salaires et traitements *						FY	1 252 760
	Charges sociales (10)						FZ	598 621
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements **				GA	11 389
			dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	8
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 458 926	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	892 106	
option en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1 811 477
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	41 358
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	1 080
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	1 853 915	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	14 868
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	52 529
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	67 397
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 786 517	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 678 623	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 466	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 466	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 466)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	264 664	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 204 946	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 792 453	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	2 412 493	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		produits de locations immobilières			IG	
	(3)	Dont			HP	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ	
	(4)	Dont			IH	
		Crédit bail mobilier *			IJ	
	(5)	Dont			IK	
		Crédit bail immobilier			HX	
	(6)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			RC	
	(6bis)	Dont dont faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			RD	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			A1	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			A2	
	(9)	Dont transferts de charges			A3	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A4	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6		
	Dont cotisations facultatives Madelin			A7		
(7)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES				1 466		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

BARCE Expert-comptables Janvier 2021 : Elia papastathis

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Augmentation		Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Constructions à une réévaluation originée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Aggravations, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE	
CORPORELLES	Terrains			KG	141 000	KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	329 000	KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	11 008	KW	
		Matériel de transport *		KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 455	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		
	Avances et acomptes		LK		LL		
	TOTAL III		LN	490 463	LO		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
		Autres participations		8U	16 056 729	8V	
Autres titres immobilisés		IP	325	IR			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	20 100	IU			
TOTAL IV		LQ	16 077 154	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	16 567 618	OH			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste		Régularisation finale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par créations à ces dates ou après leur service ou résultats d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MC	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		ME	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MH	
		Matériel de transport		IV		MI	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MJ	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MK	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		ML		
	Avances et acomptes		NC		MN		
	TOTAL III		IY		MO		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		MP	
		Autres participations		IO		MQ	
Autres titres immobilisés		II		MR			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		MT			
TOTAL IV		I3		MU			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		MV			
				MW			
				NA			
				NB			
				NC			
				ND			
				NE			
				NF			
				NG			
				NH			
				NI			
				NJ			
				NK			
				NL			
				NM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.L.P N° 2054-bis-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

BAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2021

Fourniture obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frans d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporées	TOTAL II	FE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions		PM	PN	PO	PQ
Sur sol propre		156 303	7 802		164 105
Sur sol d'autrui					
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Inst. générales, agencements, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		450	3 587		4 037
Emballages récupérables et divers					
TOTAL III		156 753	11 389		168 142
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		156 753	11 389		168 142

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net et des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frans d'établissement TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P5	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions							
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles							
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frans d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des valeurs (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général des valeurs (NS + NT + NU)	NY		Total général des valeurs (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frans d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES				Néant ☐
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5R	5E	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable Janvier 2021 - Etat préparatoire.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Extension 2

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	139 477	UM		UN 139 477	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	20 378	UV		UW 20 378	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	713 943		713 943		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)	UO					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 654		21 654	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	2 216 273		2 216 273		
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 749		1 749		
	Charges constatées d'avance	VS	31 540		31 540		
	TOTAUX		VT	3 145 014	VU	2 985 159	VV 159 855
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'un an à l'origine	VH	3 030 101	434 309	2 371 892	223 899	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 428	1 428			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	161 914	161 914			
Personnel et comptes rattachés		8C	478 688	478 688			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	343 283	343 283			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	109 549	109 549			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	188 804	188 804			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	67 037	67 037			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	132 336	132 336			
Groupe et associés (2)		VI	1 134 068	1 134 068			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	312 483	312 483			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	5 959 691	VZ 3 363 900	2 371 892	223 899	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	250 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 026 426	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

BADE Emprunts-comptables Janvier 2021 - État Préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-ASD 2021

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐		Exercice N clos le		31/12/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	2 412 493		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)					WE	47 643		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					WF	12 321		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WG			
	Amendes et pénalités					RA			
	Charges à payer liées à des gisements et territoires non concédés non déductibles (cf. 2067-bis)					RB			
	Charges financières (art. 39 1° et 212 bis) *					XX	1 466		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XZ			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XW	1 466		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XY				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					17	265 429			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					18				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					ZN				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WN				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WO				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XR				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WQ	1 275			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					Y1				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					Y3				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WR	2 740 627			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WS				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WV				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WH				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WP				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WW				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XB				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					16				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					WZ				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XA	1 791 900			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					ZX				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					ZY				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XD				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XP				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XS				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XG	765			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					Y2				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XH	1 792 665			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XJ				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XL				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XO				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XN	947 962			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XI	947 962			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XJ				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XK				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XL				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XO				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					XN	947 962			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2021
Extension

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐ *	
I SUITE DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	178 046
III PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 068 582	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	220 978		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
TOTAL I			ØF	5 289 560	Report à nouveau		ZG	5 289 560			
										ØB : le total I doit nécessairement être égal au total II	
TOTAL II							ZH	5 289 560			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES AGENTS ET CHARGES EXTERNIS	- Sous-traitance								YT	4 463	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	171 092	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	77 719	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	276 179	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	529 453		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	38 813	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	27 883	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	66 696		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	646 310	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	62 547	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	1 227 384	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1.00 %	
	- Numéro de centre agréé * XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	947 962	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	598 490	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Expert-comptables Janvier 2021 : Etal préparatoire.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 58 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES** Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹¹⁾
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						

II - Autres éléments

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

BAQE Experi-comptables Janvier 2021 : État préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant ☒① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Sans nets retranchés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a *novus* 0 bis du CGI) ②

Sans nets retranchés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€

(art. 219 I a *novus* 0 du CGI) ③

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N 1			
	N 2			
	N 3			
Moins-values nettes à long terme rubriques au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=5+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% ② ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a seuvs-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a seuvs-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ⑤	⑥	⑦
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N 1						
	N 2						
	N 3						
Moins-values nettes à long terme rubriques au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 4						
	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SADE Esperts-comptables Janvier 2021 : Etai préparatoire.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2021

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Détermination des effectifs et de la valeur ajoutée

DGFIP N°2059-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise: SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012020 et clos le: 31122020		Données en nombre de mois 1 2	
Déclaration des effectifs			
Effectif moyen du personnel *: YP		10.00	
Dont apprentis YF			
Dont handicapés YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale RL			
Calcul de la valeur ajoutée			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 256 448
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 256 448
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	94 584
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	94 584
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	35 546
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	327 251
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	362 805
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 988 227
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 988 227
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 256 448
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	10.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie)

4 Rue D' Argenson

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

4694

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CARLE Prénom(s) AnthonyNom marital % de détention 43.50 Nb de parts ou actions 2042Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 11 Voie Villa du RouleCode Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique CARLE Prénom(s) PierreNom marital % de détention 13.00 Nb de parts ou actions 610Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 9 Voie Boulevard du ChâteauCode Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

BAGIE Expert-comptables Janvier 2021 : Ebi infomation

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES



Extension 2

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Mne Nom patronymique CARLE Prénom(s) Valérie
 Nom marital % de détention 43.50 Nb de parts ou actions 2942
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° 65 Voie Rue Louis Rouquier
 Code Postal 92300 Commune LEVALLOIS-PERRET Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie) 4 Rue D' Argenson

CODE POSTAL 75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

10

Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION	N° SIREN (si société établie en France)	632018503	% de détention	100.00
Adresse :	N° 4	Voie	RUE D'ARGENSON	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL	N° SIREN (si société établie en France)	722030129	% de détention	100.00
Adresse :	N° 37	Voie	RUE LOUISE MICHEL	Code Postal	92300	Commune	LEVALLOIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	ORION	N° SIREN (si société établie en France)	449259704	% de détention	51.00
Adresse :	N° 4	Voie	RUE D'ARGENSON	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOCIETE ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE	N° SIREN (si société établie en France)	732005285	% de détention	100.00
Adresse :	N° 33	Voie	RUE ORFILA	Code Postal	75020	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	L'IMMOBILIERE DES VICTOIRES	N° SIREN (si société établie en France)	350339453	% de détention	100.00
Adresse :	N° 1	Voie	PLACE DES VICTOIRES	Code Postal	92600	Commune	ASNIERES
						Pays	FRANCE
Forme juridique	S.A.	Dénomination	A2BCD	N° SIREN (si société établie en France)	304497183	% de détention	100.00
Adresse :	N° 12	Voie	PLACE DU MARCHÉ	Code Postal	78600	Commune	MAISONS-LAFFITE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION IMMOBILIERE DU NORD	N° SIREN (si société établie en France)	642032130	% de détention	100.00
Adresse :	N° 83	Voie	RUE LAFAYETTE	Code Postal	75009	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 17	N° SIREN (si société établie en France)	834956922	% de détention	100.00
Adresse :	N° 16	Voie	RUE JACQUES BINGEN	Code Postal	75017	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE

BASE Expert-comptables Janvier 2021 : EBN Indépendance

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 15	
N° SIREN (si société établie en France)	845012863	% de détention	100.00	
Adresse :	N° 55	Voie	RUE FONDARY	
Code Postal	75015	Commune	PARIS	Pays FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	LANCE DARRIEU ET COMPAGNIE	
N° SIREN (si société établie en France)	502075922	% de détention	100.00	
Adresse :	N° 11	Voie	RUE PORTALIS	
Code Postal	75008	Commune	PARIS	Pays FRANCE
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays

SAGE Entreprise-comptables Janvier 2021 - E1010449491010

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2021	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des Impôts) Timbre à date de versement	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 4 Rue D' Argenson 75008 PARIS			
SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0		Mél: adpf.pierrecarle@orange.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 1 2 0 2 0	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SAS SOCIÉTÉ DE DEV. DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES			
4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS		SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0	
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités des sociétés holding	
		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 28% 947 963 Déficit	
Bénéfice imposable à 31%			
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%		24 894	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre ☐			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒ NON ☐	
		Si oui, indication du logiciel utilisé	
		COMPTABILITÉ EXPERT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL PRIMAUDIT INTERNATIONAL 6 Place Boulnois 75017 PARIS		HUBERT MAZINGUE ET ASSOCIÉS 6 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS	
Tél: 01.42.78.16.76		Tél: 01.45.74.70.00	
CGA/OMGA ☒ Vigeur conventionnée		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant	
		Date: 26/03/2021 Lieu: PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président Anthony CARLE	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire:	

IAE Experts-complètes Janvier 2021 : Etat préambulaire

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESN° 2067
(2021)Formulaire obligatoire (article 54, quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

 Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES du _____
 Adresse 4 Rue D' Argenson 75008 PARIS an _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	CARLE ANTHONY PRÉSIDENT				11 VILLA DU ROULE 92200 NEUILLY SUR SEINE			
2	HALUZAK NICOLAS DIRECTEUR GENERAL DELEGUE				16 AVENUE VICTOR HUGO 95160 MONTMORENCY			
3	CARLE LAURE RESPONSABLE JURIDIQUE				11 VILLA DU ROULE 92200 NEUILLY SUR SEINE			
4	CARLE VALERIE DIRECTRICE COMMERCIALE				65 RUE LOUIS ROOQUIER 92300 LEVALLOIS PERRET			
5	CAUSSIGNAC FREDERIC DIRECTEUR COMPTABLE				138 BIS AV. DE LA RESISTANCE 92350 LE PLESSIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	301 370		12 230		313 600			313 600
2	203 137		9 962		213 099			213 099
3	168 794				168 794			168 794
4	116 935		5 486		122 421			122 421
5	111 087				111 087			111 087
6								
7								
8								
9								
10								
11	901 323		27 678		929 001			929 001

**TOTALS

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2020... (total col.9 + total col.10) ⑩	929 001	- de l'exercice . 2020.. ⑩	1 319 292
- de l'exercice précédent ⑩	1 002 682	- de l'exercice précédent ⑩	378 323
Nom et qualité du signataire <u>Anthony CARLE</u> <u>Président</u>		À <u>PARIS</u> , le <u>26/03/2021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	(1 799 334)
EBITDA fiscal de l'exercice	b	808 918
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report		

BADE Expert-comptables Janvier 2021 : Etat préliminaire

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposables à taux réduit						2469
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice /a	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

SACF Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			Néant
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 4 Rue D' Argenson 75008 PARIS 379875586			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC			765
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			1 275
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N Néant			
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SAS ATRIUM GESTION PARIS 4 Rue D' Argenson 75008 PARIS 632018503			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC			2 700
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			4 500
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quota-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SAS A2BCD 44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS LAFITTE 304497183			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC			180
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			300
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01		au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant
PMB au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SAS ATRIUM GESTION PARIS 17 16 rue Jacques BINGEN 75017 PARIS 834956922			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC			1 200
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			2 000
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SAS CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL			
37 Rue Louise Michel 92300 LEVALLOIS-PERRET			
722030129			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC			180
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		300	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N		Néant	
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION IMMOBILIERE DU NORD-EST			
2 Rue de Châteaudun 75009 PARIS			
642032130			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC			132
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			220
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Liasse Intégration Mère

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2021	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des Impôts) Tombé à date de service	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		☒ Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre : ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case : ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 4 Rue D' Argenson 75008 PARIS		Adresse du siège social : Mèl : sdpf.pierre-carle@orange.fr	
SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0		Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 1 2 0 2 0	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS			
SIRET		3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0	
B ACTIVITÉS			
Activités exercées :		Activités des sociétés holding :	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case : ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 28% : 1 598 490 Bénéfice imposable à 31% : Bénéfice imposable à 15% :	
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés Imposable au taux de 10 % : PV à long terme imposables à 15% : PV à long terme imposables à 19% : Autres PV imposables à 15% : PV à long terme imposables à 0% : PV exonérées (art. 238 quinquies) :	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches : Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A : ☐ Entreprise nouvelle, art. 44 septies : ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies : ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies : ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies : ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A : ☐ Autres dispositifs : ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies : ☐ Société d'investissement immobilier cotée : ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W : ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt :			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité :			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Revenues nettes soumises à la contribution de 2,5%		24 894	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre : ☐			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		Nom / Adresse : N° :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre : ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :		Nom / Adresse : N° :	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐		Si oui, indication du logiciel utilisé : COMPTABILITE EXPERTIS	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SARL PRIZMOBIT INTERNATIONAL 6 Place Bouinoia 75017 PARIS		Nom et adresse du conseil : EUSENI MAZINGUE ET ASSOCIES 6 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS	
Tél : 01.42.78.16.76		Tél : 01.45.74.70.00	
N° et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date : 28032021 Lieu : PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné :		Qualité et nom du signataire : Président Anthony CARLE	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) : ☐ prestataire :			



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-CG-SD

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
part 228-A à U du cadre général des impôts
2021Vous pouvez importer les données de la liasse N-1 en utilisant
le menu Traitement puis Importer les informations de N-1 vers 2058 CG...

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le : 01012020

des le : 31122020

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit d'impôt recherche	CICE	Crédit d'impôt famille	Réduction d'impôts Mécanat d'entreprise (art. 238 bis du CGI)	Autres crédits (2)	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
						Cédées à la mère	Utilisées par la mère
1	2	3	4	5	6	7	8
379875586 SOPF				765			
304497183 AZBCO				180			
632018503 ATRIUM GESTION PARIS 8				2 700			
834956922 ATRIUM GESTION PARIS 17				1 200			
722030129 CABINET DE GESTION CUY SOUTOUL				180			
642032130 SEGINE				132			
TOTAL				5 157			
	LA	LO	LI	LH	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit reportables	Crédit non reportables et restituables	Crédit non reportables et non restituables
379875586 SOPF	765		
304497183 AZBCO	180		
632018503 ATRIUM GESTION PARIS 8	2 700		
834956922 ATRIUM GESTION PARIS 17	1 200		
722030129 CABINET DE GESTION CUY SOUTOUL	180		
642032130 SEGINE	132		
TOTAL	5 157		
	LK	LM	LN

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-CG-SD supplémentaires.

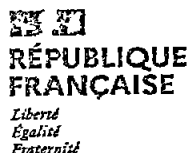
Dans ce cas, il convient de : - numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- porter le nombre total de tableaux n° 2058 CG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-DG-SD

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
par 221 A à U de votre plan comptable

2021

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTIC

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retrés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I- SUMI DES DEFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, 1D, Z4 et EP du tableau 2058-RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058-RG-SD)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JO	

II- ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Impositions sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Impositions sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			(2)			
N			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)			
			(3)			
	N-2		(2)			
			(3)			
	N-3		(2)			
			(3)			
	N-4		(2)			
			(3)			
	N-5		(2)			
			(3)			
	N-6		(2)			
			(3)			
	N-7		(2)			
			(3)			
	N-8		(2)			
			(3)			
	N-9		(2)			
			(3)			
	N-10		(2)			
			(3)			

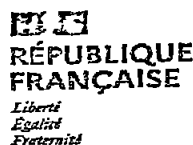
SAGE Expert-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire.

(1) L'article 219 I-a sexies du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (articles 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-NOT-SD



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER-SO

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Formulaire obligatoire

part 225 A à 17 de l'annexe du règlement

2021

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET de la société intégrée : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le : 01/01/2020 clos le : 31/12/2020

X

Néant

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 598 490	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-filia non retenus, à hauteur de 89 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)	CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférent à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférent à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entra la 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	1 598 490	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	1 598 490	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférent à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférent à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DO	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D8	A6	D7	D6
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (EO - EF) ou moins-values (EF - EO) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

BAGE Expert-comptables Janvier 2021 Lettre d'information

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevenant avec les dispositions de l'article 38 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ES-SD

Formulaire obligatoire
pour 2021 et à la date de clôture des comptes

2021

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Cochez la case de la déclaration soumise
concernant la société mère

☒

N° SIRET de la société intégrée : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clôt le : 31/12/2020

A - RÉSULTAT		Bénéfices et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019	FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH		
TOTAL	FK		FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM		FN		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %		E8			E6	
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %			E7			E5

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Conformément aux articles 223 L-8 o et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

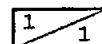
N° 2058-PAP-SD

(ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES)

(A soumettre par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Formulaire obligatoire
des 228 A à D du code général des impôts

2021



Dénomination de la société mère :										SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES																			
SIREN de la société mère :										3	7	9	8	7	5	5	8	6											
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																													
SIREN de la société intégrée :																													
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :				3	1	1	2	2	0	2	0
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble														
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ¹															MB														
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD														
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO														
TOTAL										MP					MQ														

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société ou groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotier ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-PV-SD

**ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSIION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF
IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
part 223 A à U du mode général des impôts

2021

Dénomination de la société mère :	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES																
SIREN de la société mère :	3 7 9 8 7 5 5 8 6																
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :	3	1	1	2	2	0	2	0

**SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSIION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A
LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES**

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long- terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-value				Moins-value				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

B005-Exercices-complétés Janvier 2021 : État participations

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-D ZH de l'annexe III du CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOHS-GPE-60-50-10, II-C-1 n° 250.

(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

(3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-D ZH de l'annexe III du CGI.

(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner la montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-RG-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
(art. 128 A à U du code général des impôts)

2021

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET :

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le :

01012020

clos le :

31122020

Néant ☐

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		30 320 025
Plus-value à 19 % (art. 210 F ^{III} , 238 bis JA et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6 ^e alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM		
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	1 598 490
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN		
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG		
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	1 598 490
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19%		15%		0%
Imposables	IA	Z1	EM		
Imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB	Z2	EN		
Imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC	Z3	EO		
Imputées sur les déficits antérieurs	ID	Z4	EP		
Total : ceses IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE	Z5	EQ		
Imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF	Z6	ER		

BAUE Experts-comptables Janvier 2021 - RG 2058-RG-SD

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**TABEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS
MEMBRES DU GROUPE À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-TS-SD

 Formulaire obligatoire
art D1344 U du code général des impôts

2021

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET :

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

1	(1)
2	

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Si un tableau n° 2508 ES-SD est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD	11
----	----

 Néant ☐

Dénomination de la société fille AA Plus N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (Art. 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 V du CG)	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins- values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
SDPF 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0	947 962					
SAS IMMOBILIERE DES VICT 3 5 0 3 3 9 4 5 3 0 0 0 2 8		40 320				
A2BCD 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2	148 855					
ATRIUM GESTION PARIS 8 6 3 2 0 1 8 5 0 3 0 0 0 5 2	255 482					
ATRIUM GESTION PARIS 15 8 4 5 0 1 2 8 6 3 0 0 0 1 3		73 318				
ATRIUM GESTION PARIS 17 8 3 4 9 5 6 9 2 2 0 0 0 1 9	131 627					
CABINET SOUTOUL 7 2 2 0 3 0 1 2 9 0 0 0 3 4	205 171					
PG LANCE 5 7 2 1 4 9 5 8 1 0 0 0 4 1		73 033				
SOUS-TOTAL	EE 1 817 359	BF 218 869				
Résultat d'ensemble • Bénéfice (col. AC – AD en BA) • Déficit (col. AD – AC en BB)	BA 1 598 490	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

BADE Expert-comptable Janvier 2021, Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-TS-SD supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de :

- numérotier chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Régime fiscal des groupes de sociétés – Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 223 B bis du CGI

DGFiP N° 2463-SD 2021

(À souscrire par la société mère pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble)

Formulaire obligatoire (article 48 quater 0-2L de l'annexe III au Code général des impôts)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Dénomination de la société mère :

Adresse de la société mère : 4 Rue D' Argenson 75008 PARIS

SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le : 01/01/2020

et clos le : 31/12/2020

I – Montant des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A/ Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	119 731
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	1 558 295
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c)	

B/ Classe de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	(e)	
Si (c) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	(f)	

C/ Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A/ Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)				(f)	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(f bis)	Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (montant inférieur à 200 000 €)	(f ter)	Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(f quater)
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice				(j)	
Fraction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)				(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (f) – (j) + (k)				(l)	

B/ Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacité de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

À indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

2021	Régime fiscal des groupes de sociétés - Détermination du résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2467
(A soucrire par la société mère au sens de l'article 223A du CGI au titre du résultat d'ensemble)								
1. Modalités de calcul du résultat net d'ensemble imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4		5	6	7	8
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Revenus éligibles		Résultat net d'ensemble déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net d'ensemble de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit
			SIREN des sociétés	Montant				
								imposés à 10 % 8b
Total								
2. Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

SAOEF Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Liasse Intégration Fille


RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ
ÉTAIT IMPOSÉE SEPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-A-bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 211 A à U du code général des impôts)

2021

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

I- RÉINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice (report
de la ligne WA du 2058-A-SD)

	E1	2 412 493
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E2	328 134
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	72 400
TOTAL I	E3	2 813 027

II- DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice (report de la
ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E5	1 792 665
Plus-values nettes à long terme	• Imposées au taux de 19 %	EY
	• Imposées au taux de 15 %	E6
	• Imposées au taux de 0 %	EZ
	• Imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• Imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III- RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F1 1 792 665

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F2	1 020 362
	Déficit (II - I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-b-bis)*		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	1 020 362
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SOMMES DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-B-bis-SD

Formulaire obligatoire
Année 2021 et 01 de validité d'application

2021

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 18 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ((Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis) M5ter		
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H8 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 2019 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme affrantes aux titres de SPI non cotés (article 2019 I a-sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a-sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER-SO



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Formulaire obligatoire
part 223 A à F du code général des impôts

2021

Dénomination de la société intégrée **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES** ou du groupe : ☐ Déclaration souscrite
concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée : **3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0**

Néant ☐

Exercice ouvert le : **01/01/2020** clos le : **31/12/2020**

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	947 962	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 et 3 du CGI)	CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	947 962	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	947 962	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DO	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

BAGE Expert-comptable, janvier 2021 - État précompté

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevenant avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS


N° 2058-ES-SD

*Formulaire obligatoire
pour 2021 et à l'usage des experts-comptables*

2021

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES** ☐ Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée : **3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0**

Néant ☐

Exercice ouvert le : **01/01/2020**

clos le : **31/12/2020**

A - RÉSULTAT		Bénéfices et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB		
Rectifications des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019	FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH		
TOTAL	FK		FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM		FN		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F8	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %		E6			E6	
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %			E7			E5

SAOE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat pré-participative

(1) Conformément aux articles 223 L-8 o et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES
OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES
À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

 (A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe
sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

N° 2058-PAP-SD

 Formulaires obligatoires
des 223 A à 4 D de mode général des sociétés

2021



Dénomination de la société mère :										SAS SDPF																	
SIREN de la société mère :										3	7	9	8	7	5	5	8	6									
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES																	
SIREN de la société intégrée :										3	7	9	8	7	5	5	8	6									
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	0	date :		3	1	1	2	2	0	2	0
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble												
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ¹															MB												
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD												
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO												
TOTAL										MP					MQ												

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotier ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

SAGE Expert-comptable Janvier 2021 : Etat pré-parcelle.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice	a	(1 799 334)	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	808 918	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h		

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (i) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-FC-SD

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURES À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Formulaire obligatoire
par 255 A et U de notre manuel des comptes

2021

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET : 37987558600040

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Néant ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19%/1	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6	947 962
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Réévaluations libres 11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13	947 962

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Relevé de solde I.S.

2572-SD

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéIMPOT SUR LES SOCIETES
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2021

Art. 360 du Formulaire II du C3F

Dénomination SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES
Adresse 4 Rue D' Argenson 75008 PARIS

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES

- Suppression de la ligne relative au taux à 33 1/3 %
- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (REB), pour les bailleurs de locaux commerciaux (BLC) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 (voir notice pour les conditions d'application).
- Suppression des crédits d'impôts en faveur des maîtres restaurateurs (MAI) et en faveur de la première accession à la propriété (PTZ) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Modification du libellé du crédit d'impôt en faveur des spectacles vivants (CSV) pour prise en compte du nouveau crédit en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques.

Exercice social du 01/01/20 à 31/12/20

I - A - Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice

I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 31 %)	31.00%	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	28.00%	1 598 490
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	15.00%	
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A	Autre impôt à taux particulier		
Total IS Brut			447 577

II - A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	10
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	13
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)		84
IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A08 - II-A05)		447 577

II - B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et au titre de créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N ou II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	10	35	5 157
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
Créances reportables et restituables				
II-B03	CIC - Crédit d'impôt compéssivité emploi - Année N (montant du préfinancement)	65	64	
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)			
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33		
II-B07	CCR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)			
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34		
II-B09	RAO - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B10	CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N	31		
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N	50		
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11			
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la présence définitive)			5 157
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A08 - II-B14)			442 420

II - C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	21
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	46
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma International	61
II-C12	PTZ - Crédit d'impôt prêt à taux réduit renforcé PTZ+	62

BAGS Expert-comptables Janvier 2021 : État préparatoire

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement)	67	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement)	68	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant ou en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques			70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire			67
II-C17	BLC - Crédit d'impôt bailleurs de locaux commerciaux			69
II-C18	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			65
II-C19	Type de créance portée dans la ligne II-C18			
II-C20	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C18 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II-C21	IS 00 après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C20)			442 420
II-D - Acompte de l'exercice				
II-D11	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		69	332 877
II-D12	LIS à payer (ligne II-C21 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C21) est reporté en case 08			
II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant				
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS			38
III - Impôt sur les sociétés (IS) (CSE 2, art. 215 ter 2°)				
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS		3,30%	30
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)			
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			
IV - Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (CRL)				
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs			24 894
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)		37	622
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			616
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09			
V - RÉSULTAT DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES				
			Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés			01	06
Contribution Sociale			03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs			04	09
Totaux			05	10
Montant à payer (case 05 - case 10)			11	109 549
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)			12	
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées				
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant			13	
Demande d'imputation sur échéance future IEF (impôts ou taxe réglé par cette modalité)				
Contribution visée		Date limite de paiement	Montant à imputer	
Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)				
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)			14	
Vos services ont les plus vœux de vos clients et de vos fournisseurs à votre disposition d'un point de vue. Si elle est acceptée, votre déducteur de paiement sur le chiffre de la somme à se verser avec l'impôt.				
VI - DÉCLARATION ET SIGNATURE DU REDEVABLE				
Date	28/03/2021	Téléphone	01.56.59.25.25	
Crédit		Télépaiement	☐	
Virement				
Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)				
Paiement du relié de solde par « imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).				
Contribution visée		Date limite de paiement	Montant à payer après imputation	
			109 549	
			Montant à imputer	
VII - PROCÈS-VERBAUX D'IMPRIMERIE				
Service :		Date :	N° d'opération :	Date de réception :

Les déclarations de l'annexe 20 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, sur fichiers et sur bases, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains	141 000		141 000	141 000	
Constructions	329 000	164 105	164 895	172 697	- 7 802
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	22 701	4 037	18 665	20 014	- 1 349
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	16 218 124		16 218 124	15 906 224	311 900
Créances rattachées à des participations	139 477		139 477	150 505	- 11 028
Autres titres immobilisés	488		488	325	163
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 378		20 378	20 100	278
TOTAL (I)	16 871 167	168 142	16 703 026	16 410 865	292 161
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes				14 114	- 14 114
Clients et comptes rattachés	713 943		713 943	691 178	22 765
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 416		1 416		1 416
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				86 780	- 86 780
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 654		21 654	69 519	- 47 865
. Autres	2 216 606		2 216 606	1 855 079	361 527
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	623 221	18 006	605 216	591 345	13 871
Disponibilités	571 097		571 097	682 851	- 111 754
Charges constatées d'avance	31 540		31 540	12 350	19 190
TOTAL (II)	4 179 477	18 006	4 161 471	4 003 216	158 255
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 050 644	186 148	20 864 497	20 414 080	450 417

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	9 444 802	4 155 242	5 289 560
Report à nouveau		5 068 582	-5 068 582
Résultat de l'exercice	2 412 493	220 978	2 191 515
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	14 904 805	12 492 312	2 412 493
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 030 101	3 806 526	- 776 425
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 428	1 428	
. Associés	1 134 068	2 260 000	-1 125 932
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 914	403 296	- 241 382
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	478 688	419 197	59 491
. Organismes sociaux	343 283	374 831	- 31 548
. Etat, impôts sur les bénéfices	109 549		109 549
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	188 804	101 428	87 376
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	67 037	70 466	- 3 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 336	176 209	- 43 873
Autres dettes	312 483	308 386	4 097
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 959 691	7 921 768	-1 962 077
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 864 497	20 414 080	450 417

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 256 448		3 256 448	3 252 200	4 248 0.13
Chiffres d'affaires Nets	3 256 448		3 256 448	3 252 200	4 248 0.13
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues				2 018	- 2 018 -100
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			94 584	5	94 579 N/S
Autres Produits					
Total des produits d'exploitation			3 351 032	3 254 224	96 808 2.97
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			529 453	813 099	- 283 646 -34.88
Impôts, taxes et versements assimilés			66 696	78 840	- 12 144 -15.40
Salaires et traitements			1 252 760	1 200 757	52 003 4.33
Charges sociales			598 621	682 283	- 83 662 -12.26
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 389	8 252	3 137 38.02
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			8	8 172	- 8 164 -99.90
Total des charges d'exploitation			2 458 926	2 791 402	- 332 476 -11.91
RESULTAT EXPLOITATION			892 106	462 821	429 285 92.75
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations			1 811 477	740	1 810 737 N/S
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			41 358	21 050	20 308 96.48
Reprises sur provisions et transferts de charge			1 080	11 537	- 10 457 -90.64
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				15 417	- 15 417 -100
Total des produits financiers			1 853 915	48 744	1 805 171 N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions			14 868	60	14 808 N/S
Intérêts et charges assimilées			52 529	188 662	- 136 133 -72.16
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			67 397	188 722	- 121 325 -64.29
RESULTAT FINANCIER			1 786 517	-139 978	1 926 495 N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 678 623	322 844	2 355 779 729.70

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 472	- 5 472	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels		5 472	- 5 472	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 466	6 293	- 4 827	-76.70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		400	- 400	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	1 466	6 693	- 5 227	-78.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 466	-1 221	- 245	20.07
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	264 664	100 645	164 019	162.97
Total des Produits	5 204 946	3 308 440	1 896 506	57.32
Total des charges	2 792 453	3 087 462	- 295 009	-9.56
RESULTAT NET	2 412 493	220 978	2 191 515	991.73
Dont Crédit-bail mobilier		16 444	- 16 444	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 20 864 496,80 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 2 412 493,10 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle
- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions Agencements, aménagements, installations	de 10 à 50 ans Non amortissable
---	------------------------------------

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COVID-19

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, la société constate que la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a eu un impact sur la vie économique et sur les entreprises, à compter de mars 2020 en France, avec la mise en place de mesures gouvernementales de fermetures et de confinement.

A la date d'arrêté des comptes de la société, le 31 décembre 2020, la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES n'a pas enregistré d'impact financier sur les comptes 2020.

La société a toutefois mis en action, au niveau du groupe et des filiales, un plan de continuité de l'activité en recourant principalement au télétravail et plus marginalement à l'activité partielle.

La société estime, à la date d'arrêté de ses comptes, que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause en raison de cette crise sanitaire.

Intégration Fiscale :

La Société de Développement des Participations Financières a opté à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Ce groupe a été formé avec les sociétés détenues par la société soit au nombre de dix.

Chaque société bénéficiaire inscrira en compte de résultat le montant de son impôt.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	141 000		
Constructions sur sol propre	329 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	11 008		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 455		2 238
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	490 463		2 238
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	16 056 729		333 377
Autres titres immobilisés	325		163
Prêts et autres immobilisations financières	20 100		3 095
TOTAL	16 077 154		336 634
TOTAL GENERAL	16 567 618		338 872

	Diminutions		Valeur brute Immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			141 000	
Constructions sur sol propre			329 000	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			11 008	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			11 693	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			492 701	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		32 505	16 357 600	
Autres titres immobilisés			488	
Prêts et autres immobilisations financières		2 817	20 378	
TOTAL		35 322	16 378 466	
TOTAL GENERAL		35 322	16 871 167	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	156 303	7 802		164 105
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	450	3 587		4 037
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	156 753	11 389		168 142
TOTAL GENERAL	156 753	11 389		168 142

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	7 802				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 587				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	11 389				
TOTAL GENERAL	11 389				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	4 218	14 868	1 080	18 006
TOTAL Dépréciations	4 218	14 868	1 080	18 006
TOTAL GENERAL	4 218	14 868	1 080	18 006
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		14 868	1 080	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	139 477		139 477
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 378		20 378
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	713 943	713 943	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	21 654	21 654	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	2 216 273	2 216 273	
Débiteurs divers	1 749	1 749	
Charges constatées d'avance	31 540	31 540	
TOTAL GENERAL	3 145 014	2 985 159	159 855
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	3 030 101	434 309	2 371 892	223 899
Emprunts et dettes financières divers	1 428	1 428		
Fournisseurs et comptes rattachés	161 914	161 914		
Personnel et comptes rattachés	478 688	478 688		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	343 283	343 283		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	109 549	109 549		
- T.V.A	188 804	188 804		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	67 037	67 037		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 336	132 336		
Groupe et associés	1 134 068	1 134 068		
Autres dettes	312 483	312 483		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 959 691	3 363 900	2 371 892	223 899
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 026 426			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	677
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	677

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	93 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	741 033
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	834 633

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	31 540	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	31 540	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 256 448
TOTAL	3 256 448

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 256 448
TOTAL	3 256 448

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	2 678 623	265 429
Résultat exceptionnel (et participation)	-1 466	
Résultat comptable	2 677 157	265 429

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt Frais Acquisition des titres LDL	833 383
Emprunt Frais Acquisition des titres SOGI	125 834
Emprunt Frais Acquisition des titres A2BCD	1 402 987
Emprunt Frais Acquisition des titres IDV	282 757
Emprunt Frais Acquisition des titres SEGINE	111 260
Emprunt Logiciel SEITRA	54 802
Emprunt Banque DELUBAC	219 077
TOTAL	3 030 100

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 030
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 030

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	10	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	29 452	93 200	
TOTAL	29 452	93 200	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 0,50 %
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 122.652 euros.



SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

4, rue d'Argenson

75008 PARIS

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020

Commissariat aux Comptes

Siège social - 18, rue Saint-Vincent, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE - Tél. 01 30 87 14 14 - bea@becom.fr

SARL au capital de 7 777,50 € - RCS Versailles 404 835 860 - APE 6920 Z





SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Société par actions simplifiée au capital de 75 104 euros
R.C.S. Paris 379 875 586

4, rue d'Argenson
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Commissariat aux Comptes

Siège social – 18, rue Saint-Vincent, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE - Tél. 01 30 87 14 14
SARL au capital de 7 777,50 € - RCS Versailles 404 835 860 - APE 6920 Z

Membre indépendant de l'association
 **PrimeGlobal**

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPTIONS FINANCIERES

4, rue d'Argenson
75008 PARIS

A l'assemblée générale de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

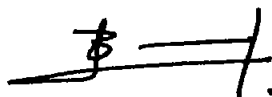
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Germain en Laye, le 23 juin 2021

BECOM AUDIT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre



Bruno JEUNEMAITRE-KALTWASSER
Associé

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains	141 000		141 000	141 000	
Constructions	329 000	164 105	164 895	172 697	- 7 802
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	22 701	4 037	18 665	20 014	- 1 349
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	16 218 124		16 218 124	15 906 224	311 900
Créances rattachées à des participations	139 477		139 477	150 505	- 11 028
Autres titres immobilisés	488		488	325	163
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 378		20 378	20 100	278
TOTAL (I)	16 871 167	168 142	16 703 026	16 410 865	292 161
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes				14 114	- 14 114
Clients et comptes rattachés	713 943		713 943	691 178	22 765
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 416		1 416		1 416
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				86 780	- 86 780
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 654		21 654	69 519	- 47 865
. Autres	2 216 606		2 216 606	1 855 079	361 527
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	623 221	18 006	605 216	591 345	13 871
Disponibilités	571 097		571 097	682 851	- 111 754
Charges constatées d'avance	31 540		31 540	12 350	19 190
TOTAL (II)	4 179 477	18 006	4 161 471	4 003 216	158 255
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 050 644	186 148	20 864 497	20 414 080	450 417

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	9 444 802	4 155 242	5 289 560
Report à nouveau		5 068 582	-5 068 582
Résultat de l'exercice	2 412 493	220 978	2 191 515
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	14 904 805	12 492 312	2 412 493
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 030 101	3 806 526	- 776 425
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 428	1 428	
. Associés	1 134 068	2 260 000	-1 125 932
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 914	403 296	- 241 382
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	478 688	419 197	59 491
. Organismes sociaux	343 283	374 831	- 31 548
. Etat, impôts sur les bénéfices	109 549		109 549
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	188 804	101 428	87 376
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	67 037	70 466	- 3 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 336	176 209	- 43 873
Autres dettes	312 483	308 386	4 097
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 959 691	7 921 768	-1 962 077
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 864 497	20 414 080	450 417

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 256 448		3 256 448	3 252 200	4 248
Chiffres d'affaires Nets	3 256 448		3 256 448	3 252 200	4 248
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge				2 018	- 2 018
Autres Produits			94 584	5	94 579
Total des produits d'exploitation			3 351 032	3 254 224	96 808
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			529 453	813 099	- 283 646
Impôts, taxes et versements assimilés			66 696	78 840	- 12 144
Salaires et traitements			1 252 760	1 200 757	52 003
Charges sociales			598 621	682 283	- 83 662
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 389	8 252	3 137
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			8	8 172	- 8 164
Total des charges d'exploitation			2 458 926	2 791 402	- 332 476
RESULTAT EXPLOITATION			892 106	462 821	429 285
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations			1 811 477	740	1 810 737
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			41 358	21 050	20 308
Reprises sur provisions et transferts de charge			1 080	11 537	- 10 457
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				15 417	- 15 417
Total des produits financiers			1 853 915	48 744	1 805 171
Dotations financières aux amortissements et provisions			14 868	60	14 808
Intérêts et charges assimilées			52 529	188 662	- 136 133
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			67 397	188 722	- 121 325
RESULTAT FINANCIER			1 786 517	-139 978	1 926 495
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 678 623	322 844	2 355 779

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 472	- 5 472	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels		5 472	- 5 472	-100
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	1 466	6 293	- 4 827	-76.70
Charges exceptionnels sur opérations en capital		400	- 400	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	1 466	6 693	- 5 227	-78.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 466	-1 221	- 245	20.07
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	264 664	100 645	164 019	162.97
Total des Produits	5 204 946	3 308 440	1 896 506	57.32
Total des charges	2 792 453	3 087 462	- 295 009	-9.56
RESULTAT NET	2 412 493	220 978	2 191 515	991.73
Dont Crédit-bail mobilier		16 444	- 16 444	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 20 864 496,80 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 2 412 493,10 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle
- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions Agencements, aménagements, installations	de 10 à 50 ans Non amortissable
---	------------------------------------

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COVID-19

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, la société constate que la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a eu un impact sur la vie économique et sur les entreprises, à compter de mars 2020 en France, avec la mise en place de mesures gouvernementales de fermetures et de confinement.

A la date d'arrêté des comptes de la société, le 31 décembre 2020, la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES n'a pas enregistré d'impact financier sur les comptes 2020.

La société a toutefois mis en action, au niveau du groupe et des filiales, un plan de continuité de l'activité en recourant principalement au télétravail et plus marginalement à l'activité partielle.

La société estime, à la date d'arrêté de ses comptes, que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause en raison de cette crise sanitaire.

Intégration Fiscale :

La Société de Développement des Participations Financières a opté à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Ce groupe a été formé avec les sociétés détenues par la société soit au nombre de dix.

Chaque société bénéficiaire inscrira en compte de résultat le montant de son impôt.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	141 000		
Constructions sur sol propre	329 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	11 008		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 455		2 238
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	490 463		2 238
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	16 056 729		333 377
Autres titres immobilisés	325		163
Prêts et autres immobilisations financières	20 100		3 095
TOTAL	16 077 154		336 634
TOTAL GENERAL	16 567 618		338 872

	Diminutions		Valeur brute Immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			141 000	
Constructions sur sol propre			329 000	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			11 008	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			11 693	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			492 701	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		32 505	16 357 600	
Autres titres immobilisés			488	
Prêts et autres immobilisations financières		2 817	20 378	
TOTAL		35 322	16 378 466	
TOTAL GENERAL		35 322	16 871 167	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	156 303	7 802		164 105
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	450	3 587		4 037
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	156 753	11 389		168 142
TOTAL GENERAL	156 753	11 389		168 142

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	7 802				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 587				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	11 389				
TOTAL GENERAL	11 389				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	4 218	14 868	1 080	18 006
TOTAL Dépréciations	4 218	14 868	1 080	18 006
TOTAL GENERAL	4 218	14 868	1 080	18 006
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		14 868	1 080	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	139 477		139 477
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 378		20 378
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	713 943	713 943	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	21 654	21 654	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	2 216 273	2 216 273	
Débiteurs divers	1 749	1 749	
Charges constatées d'avance	31 540	31 540	
TOTAL GENERAL	3 145 014	2 985 159	159 855
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	3 030 101	434 309	2 371 892	223 899
Emprunts et dettes financières divers	1 428	1 428		
Fournisseurs et comptes rattachés	161 914	161 914		
Personnel et comptes rattachés	478 688	478 688		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	343 283	343 283		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	109 549	109 549		
- T.V.A	188 804	188 804		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	67 037	67 037		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 336	132 336		
Groupe et associés	1 134 068	1 134 068		
Autres dettes	312 483	312 483		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 959 691	3 363 900	2 371 892	223 899
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 026 426			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	677
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	677

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 600
Dettes fiscales et sociales	741 033
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	834 633

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	31 540	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	31 540	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 256 448
TOTAL	3 256 448

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 256 448
TOTAL	3 256 448

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	2 678 623	265 429
Résultat exceptionnel (et participation)	-1 466	
Résultat comptable	2 677 157	265 429

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt Frais Acquisition des titres LDL	833 383
Emprunt Frais Acquisition des titres SOGI	125 834
Emprunt Frais Acquisition des titres A2BCD	1 402 987
Emprunt Frais Acquisition des titres IDV	282 757
Emprunt Frais Acquisition des titres SEGNE	111 260
Emprunt Logiciel SEITRA	54 802
Emprunt Banque DELUBAC	219 077
TOTAL	3 030 100

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 030
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 030

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	10	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	29 452	93 200	
TOTAL	29 452	93 200	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 0,50 %
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 122.652 euros.



SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Société par actions simplifiée au capital de 75 104 euros
R.C.S. Paris 379 875 586

4, rue d'Argenson
75008 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2020**

Commissariat aux Comptes

Siège social – 18, rue Saint-Vincent, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE - Tél. 01 30 87 14 14 – bea@becom.fr
SARL au capital de 7 777,50 € - RCS Versailles 404 835 860 - APE 6920 Z

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

4, rue d'Argenson
75008 PARIS

A l'assemblée générale de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 19 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société ATRIUM GESTION PARIS 17

Rémunération de la présidence :

Personne intéressée : Monsieur Anthony CARLE, Président de la société SDPF et Associé unique de la société ATRIUM GESTION PARIS 17

Au titre du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 décembre 2020, la société ATRIUM GESTION PARIS 17 alloue à la société SDPF une rémunération pour l'exercice de son mandat social à hauteur de 190.000 euros pour l'exercice 2020.

Avec la société SEGINE

Rémunération de la présidence :

Personne intéressée : Monsieur Anthony CARLE, Président de la société SDPF et Associé unique de la société SEGINE

Au titre du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 décembre 2020, la société SEGINE alloue à la société SDPF une rémunération pour l'exercice de son mandat social à hauteur de 170.000 euros pour l'exercice 2020.

Avec la société ATRIUM GESTION

Rémunération de la présidence :

Personne intéressée : Monsieur Anthony CARLE, Président de la société SDPF et Associé unique de la société ATRIUM GESTION

Au titre du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 décembre 2020, la société ATRIUM GESTION alloue à la société SDPF une rémunération pour l'exercice de son mandat social à hauteur de 490.000 euros pour l'exercice 2020.

Avec la société SOUTOUL

Rémunération de la présidence :

Personne intéressée : Monsieur Anthony CARLE, Président de la société SDPF et Associé unique de la société SOUTOUL

Au titre du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 décembre 2020, la société SOUTOUL alloue à la société SDPF une rémunération pour l'exercice de son mandat social à hauteur de 230.000 euros pour l'exercice 2020.

Avec la société SOGI

Rémunération de la présidence :

Personne intéressée : Monsieur Anthony CARLE, Président de la société SDPF et Associé unique de la société SOGI

Au titre du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 décembre 2020, la société SOGI alloue à la société SDPF une rémunération pour l'exercice de son mandat social à hauteur de 170.000 euros pour l'exercice 2020.

Avec la société A2BCD

Rémunération de la présidence :

Personne intéressée : Monsieur Anthony CARLE, Président de la société SDPF et Associé unique de la société A2BCD

Au titre du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 décembre 2020, la société A2BCD alloue à la société SDPF une rémunération pour l'exercice de son mandat social à hauteur de 230.000 euros pour l'exercice 2020.

Avec la société PG LANCE & CIE

Rémunération de la présidence :

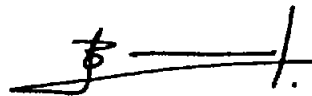
Personne intéressée : Monsieur Anthony CARLE, Président de la société SDPF et Associé unique de la société PG LANCE & CIE

Au titre du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 décembre 2020, la société PG LANCE & CIE alloue à la société SDPF une rémunération pour l'exercice de son mandat social à hauteur de 30.000 euros pour l'exercice 2020.

Fait à Levallois-Perret, le 23 juin 2021

BECOM AUDIT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre



Bruno JEUNEMAITRE-KALTWASSER
Associé